

j'ai faite. Mais il serait peut-être assez difficile de comprendre pourquoi l'honorable député de Saint-Jean-Ouest désirait m'empêcher d'exposer la thèse que j'ai cherché à faire valoir au nom de Terre-Neuve.

L'hon. M. Browne: Je m'y suis opposé parce que vous enfreigniez le Règlement.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis très heureux de laisser aux Terre-Neuviens le soin de décider sur ce point. Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, cette question m'intrigue d'autant plus, depuis que l'honorable député s'est lancé dans le débat, qu'on répète un peu partout à Terre-Neuve que, lorsque le ministre sans portefeuille (M. Browne) s'est trouvé dans cette province au cours des récentes vacances, il a dit à ses commettants qu'ils n'avaient qu'à obtenir une requête du gouvernement provincial pour être assurés d'avoir un prêt pour la mise en valeur de l'énergie.

M. Montgomery: Qu'est-ce que cela a à voir avec Beechwood?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne veux pas être équitable envers l'honorable député...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Fleming: La vérité finit toujours par se découvrir.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre des Finances (M. Fleming) et moi-même pouvons admettre que nous avons tous les deux déjà commis des *lapsus linguae*. Je ne pense pas que l'honorable député de Saint-Jean-Ouest dirait que j'ai déjà cherché d'une manière ou d'une autre à dénaturer ses propos. Je ne veux pas le faire maintenant.

J'ai dit, et je le précise bien, que d'après de nombreuses rumeurs l'honorable député a donné à ses commettants, quand il se trouvait récemment à Terre-Neuve, l'assurance que, si le gouvernement provincial demandait un emprunt au gouvernement fédéral pour capter de l'énergie dans la baie Sainte-Marie, cet emprunt serait bientôt consenti. Si l'honorable député désire nier cette déclaration, je suis tout disposé à interrompre mon discours pour lui permettre de la nier.

L'hon. M. Browne: Monsieur l'Orateur, mes propos reprenaient ceux où le premier ministre (M. Diefenbaker) a dit que, si le gouvernement de Terre-Neuve pouvait démontrer la nécessité d'une entreprise hydro-électrique analogue aux aménagements de Beechwood, le gouvernement du Canada serait disposé à fournir de l'aide tout comme il en donne actuellement au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, aucune réponse donnée à la Chambre ne m'a jamais inspiré autant de gratitude que celle

[L'hon. M. Pickersgill.]

du ministre. Comme il est membre du gouvernement, je suppose que le ministre a assisté aux séances du cabinet où ce principe a été adopté. Je peux également présumer qu'il connaît ce principe. Voudra-t-il dire au comité...

L'hon. M. Fleming: Nous ne sommes pas en comité.

L'hon. M. Pickersgill: Lorsqu'à son tour l'honorable député prendra la parole, voudra-t-il dire à la Chambre ce que serait une entreprise analogue, quelle sorte de projet serait admissible, comment le gouvernement de Terre-Neuve pourrait établir un projet de cet ordre avec la certitude de ne pas perdre le temps de ses fonctionnaires et l'argent de ses contribuables, nous préciser enfin ce qui rendrait un tel projet admissible, car c'est ce que nous avons essayé de savoir.

Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je puis faire savoir au ministre des Finances que, s'il peut nous garantir qu'advenant le cas où Terre-Neuve, ou toute autre province, présenterait un projet d'aménagement hydro-électrique satisfaisant, un prêt serait consenti dans les mêmes conditions que pour l'entreprise de Beechwood, je lui dirai alors, en mon nom propre, au nom probablement de presque tous les membres du parti libéral, sinon de tous, qu'il ne resterait alors rien à dire sur l'autre bill qui viendra plus tard sur le tapis aujourd'hui. Si le ministre des Finances pouvait nous exposer clairement les principes dont on s'inspirera à l'égard des demandes de prêts à venir, qui seraient semblables au prêt de Beechwood, afin que la Chambre sache à quoi s'en tenir sur le programme en cause, je suis bien sûr que nous pourrions liquider très rapidement la mesure à l'étude, soit la motion portant deuxième lecture du bill, à condition toujours que les principes en jeu semblent justes et raisonnables dans leur application à une entreprise ou à une autre.

La seule chose que nous savons en ce moment, outre que ces prêts ne peuvent être consentis qu'à l'égard d'entreprises appartenant à l'État ou étatisées et ne peuvent être versés à l'égard d'entreprises privées ni à des fins destinées à réduire le prix de revient de l'énergie qu'on produit déjà, mais seulement, semble-t-il, à l'égard de nouvelles entreprises d'énergie, ce qui n'est encore qu'une déduction, la seule autre chose que nous savons, dis-je, c'est que le gouvernement n'a aucun programme qui lui soit propre et que le gouvernement provincial doit demander une telle aide. L'automne dernier, lorsque le premier ministre a annoncé ce programme pour la première fois, je lui ai demandé s'il s'appliquait à Terre-Neuve